



Service Départemental
D'Incendie et de Secours
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 ABYMES

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

DELIBERATION N°2020/2309-05

Objet : MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

L'an deux mil vingt le 23 septembre à 09h, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 15 septembre 2020.

Présents	Conseil d'Administration du SDIS		
Membres du bureau CASDIS			
	Nom	Prénom	Fonction
x	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS
x	MAGLOIRE	Claude	3 ^{ème} vice-président
x	DAN	Juliana	Membre
Assistaient			
x	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DDISIS
x	LEVIF	Jean-Paul	DDA
x	TIROLIEN	Alain	CEM
x	VALMY-DHERBOIS	Didier	Chef du GPP
x	GUSTARIMAC	Philippe	Chef du GIL
x	ZORA	Christen	Chef du GRH
x	CHARBONNE	Dominique	Chef du secrétariat de Direction
x	FIRMIN	Cindy	Chef du service juridique

Secrétaire de séance : M. Claude MAGLOIRE, 3^{ème} vice-président du CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu l'arrêté n°2017-00226 du 29 mars 2017 portant organisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe ;

Vu le règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe adopté en 2017 ;

Considérant la nécessité de réorganiser les groupements territoriaux et les groupements fonctionnels existant actuellement au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe ;

Vu le projet d'organigramme du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe modifié annexé à la présente délibération ;

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Adopte le projet d'organigramme du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe annexé à la présente délibération.

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Guadeloupe, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU BUREAU DU CASDIS	
En exercice	05
Présents	03
Votants	03
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	03
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Fabert MICHEL Y



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :